



Mireille Sadège

Rédactrice en chef
Docteur en histoire
des relations
internationales

Des femmes de convictions

Ces dernières semaines, j'ai été touchée par une campagne lancée par des Iraniennes, mais aussi par la disparition de deux autres femmes.



Le 24 mai, les Iraniennes ont lancé après la réélection du président iranien, Hasan Rohani, une campagne intitulée « Les mercredis sans foulard ». Très suivies sur les réseaux sociaux, elles justifient leur mouvement ainsi : « Nous respectons les femmes qui souhaitent porter le voile. Mais lorsque d'autres femmes, comme nous, ne croient pas en l'obligation de porter le voile, nous demandons à ce qu'elles respectent notre choix ». Elles s'insurgent contre la police des mœurs et invitent « Toutes les femmes, qu'elles soient voilées ou non, à soutenir cette campagne en portant un voile blanc ou un ruban blanc au poignet ». Les instigatrices expliquent : « Nous attendons le jour où nous pourrions marcher ensemble dans la même rue avec nos différences », et elles invitent leur gouvernement à se ranger de leur côté dans cette démarche. C'est dans les débuts de la République islamique d'Iran que le port du voile est devenu obligatoire pour les femmes. Presque 40 ans après, elles revendiquent la liberté de ne pas porter le voile. Il est trop tôt pour savoir si elles réussiront ou

non, mais leur action est remarquable et est un signe de leur maturité démocratique. Seront-elles annonciatrices de bouleversements d'abord en Iran puis dans la région ?

Le 30 juin dernier, Simone Veil, celle qu'on surnomme l'icône de la lutte pour les droits des femmes, est décédée à 91 ans. Sa déportation en 1945 et ses combats pour ses idées ont fait d'elle une femme de convictions et l'une des personnalités les plus aimées et les plus respectées de l'histoire politique française.

Son mari, Antoine Veil, la décrivait ainsi : « sereine, intransigeante, charmante, rigide, souple et entière ».

Après de brillantes études en droit, elle entra en politique en 1969, avant de devenir, en 1974, ministre de la Santé



dans le gouvernement de Jacques Chirac. Simone Veil portera alors le projet de loi, très contesté, visant la dépénalisation de l'avortement en France. Elle ne cédera pas à la féroce opposition qui existait contre ce projet. En 1979, elle sera la première femme à devenir présidente du Parlement européen. À ce titre, elle défendra son autre idéal : la construction européenne. Elle restera une fervente défenseur de l'Europe. En 2010, Simone Veil fera son entrée dans l'institution du quai

Conti au treizième fauteuil, celui de Racine. Dans son discours de réception à l'Académie française, Jean d'Ormesson a conclu par ces mots : « comme l'immense majorité des Français, nous vous aimons, Madame ». Moi aussi, je vous aime Simone Veil.

Le 15 juillet, la première femme qui a réussi à décrocher la médaille Fields - équivalent du Prix Nobel en mathématiques - est décédée d'un cancer à l'âge de 40 ans. C'est une Iranienne, Maryam Mirzakhani. Celle-ci a fait toutes ses études dans une école pour surdoués en Iran. Une fois diplômée de l'Université Serif, elle partira aux États-Unis pour y devenir professeure à l'Université de Stanford. En 2014, lorsqu'elle a reçu la médaille Fields, les journaux iraniens avaient relayé l'information en couvrant ses cheveux. Mais, sur les photos de l'annonce de sa disparition, Maryam Mirzakhani n'était pas voilée. Le pays rendait ainsi hommage à la grande mathématicienne qu'elle était. Le gouvernement a même changé la législation interdisant l'entrée des enfants nés d'un parent non musulman sur le territoire iranien afin que la fille de Maryam Mirzakhani puisse se rendre en Iran, du jamais vu. Rendons hommage à ces femmes qui, par leurs convictions, leurs actions, ou encore par leur existence, contribuent à l'évolution de nos droits et libertés dans nos sociétés.



Dr. Olivier Buirette

Le nouveau paysage politique français

Les résultats de la présidentielle avaient consacré la mise à l'écart du parti qui devait autour de François Fillon assurer l'alternance au quinquennat rejeté massivement par l'opinion de François Hollande. Pourtant, cette élection - jugée encore quelques mois avant la présidentielle comme « imperdable » - a engendré la mise à l'écart, dès le premier tour, du candidat de la droite et du centre sur fond d'un potentiel énorme scandale politico-financier.

Un second tour ressemblant à une réédition du 21 avril 2002 devait alors se mettre en place, mais avec une victoire moins nette cette fois que celle de Jacques Chirac face à Jean-Marie Le Pen, puisqu'Emmanuel Macron, à la tête de son mouvement centriste inédit dans l'histoire de France, devait avec 66,1 % battre Marine Le Pen (33,9 %). Nous étions donc loin des 82 % de Jacques Chirac.

Les législatives qui devaient suivre confirmeraient la vague victorieuse du nouveau président, de son mouvement « En Marche ! » et de son allié le Modem avec une majorité absolue de 348 députés.

L'absence de proportionnelle dans ce scrutin devait d'une part confirmer l'anéantissement presque total du Parti socialiste (PS), pourtant encore au pouvoir quelques semaines auparavant, avec seulement 30 députés. Du côté de la droite républicaine, qui en théorie devait l'emporter, le bilan n'est pas meilleur avec 112 sièges et encore en comptant que, parmi eux, certains vont se rallier à la nouvelle majorité sous le label dit des « constructifs ».

En effet, et c'est tout là l'originalité de cette victoire d'Emmanuel Macron en mai dernier, nous avons là l'apparition d'une force politique nouvelle, au centre, qui bouscule les partis traditionnels en ralliant un certain nombre de députés tant de gauche que de droite autour du nouveau gouvernement.

Si la droite républicaine devait en principe survivre politiquement à cette recomposition, tous les regards se tournent vers le PS qui est tout de même passé d'une majorité de 280 sièges en 2012 à 30 sièges à peine en 2017. Ses leaders les plus emblématiques ont par ailleurs démissionné. C'est le cas de l'ancien Premier ministre Manuel Valls ou encore du candidat du PS à la présidentielle de 2017 : Benoît Hamon. Un congrès est prévu sous peu, mais le PS survivra-t-il ou devra-t-il se refonder ? Rien n'est moins sûr.

Ce qui est certain c'est que dans cette nouvelle Assemblée inédite, l'opposition à gauche sera incarnée par le mouvement de Jean-Luc Mélenchon : la France insoumise qui réalise un meilleur score que le Parti communiste avec 17 sièges, contre 10 pour le PCF. À l'extrême droite, le Front national (FN) totalise huit sièges et multiplie ainsi par deux son score de 2012, mais une fois encore l'absence de proportionnelle fait que le nombre de députés ne traduit pas le pourcentage de votants pour Marine Le Pen à la présidentielle, soit 33,9 %.

Nous sommes donc face à une recomposition de notre espace politique, et ce tout simplement d'une part à cause du rejet massif de l'héritage du quinquennat précédent et d'autre part en raison de la création d'un vaste mouvement politique

nouveau au centre qu'est « La République en marche ». Dans l'histoire de France, la précédente aventure centriste fut celle de la présidence de Valérie Giscard d'Estaing, entre 1974 et 1981. Celui-ci devait d'ailleurs en faire une analyse précise dans son ouvrage « Deux français sur trois » (Le Livre de Poche, 1985). Même si cette gouvernance de l'UDF (Union pour la Démocratie Française), fondée en 1978, était plus à droite que celle d'Emmanuel Macron, il n'en demeure pas moins que nous avons là deux expériences politiques similaires et riches en enseignements sur ce qui se passe actuellement.

Le nouveau chef de l'État a promis une réduction du nombre de députés et l'insertion d'une dose de proportionnelle pour les prochaines législatives ; ceci devant aboutir à un parlement davantage à l'image de l'opinion réelle. Il reste cer-

tain que le principe de donner au chef de l'État la majorité cohérente dont il a besoin a une nouvelle fois montré que les institutions de la V^e République fonctionnaient très bien. Avant le quinquennat, le nouveau président avait pour tradition de dissoudre la chambre des députés pour obtenir la majorité. À présent, avec le quinquennat, c'est automatique.

Nous assisterons donc, dans les mois qui viennent et au fur et à mesure de la mise en place des réformes promises par le nouveau pouvoir, à l'installation du nouvel échiquier politique. La force du mouvement présidentiel est grande, elle est aussi très jeune puisqu'issue d'une victoire fulgurante. Tout le défi va être de la pérenniser et ça sera sans doute l'un des enjeux les plus importants de ce nouveau quinquennat et les autres partis politiques auront certainement un rôle à y jouer.

